

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS HORS UNION EUROPÉENNE

Inscription en 1^{ère} année (Bloc1) pour l'année académique 2022-2023
(5 pages)

Si vous êtes déjà en possession d'un titre de séjour longue durée, vous pouvez suivre la procédure d'inscription relative aux étudiants de l'Union européenne.

Contrairement aux Hautes Ecoles et aux Universités, les épreuves d'admission sont obligatoires pour entrer dans une ESA.

Dans un souci d'excellence, nous vous demandons d'avoir obtenu une moyenne de 13/20 pour le diplôme national (études secondaires) et d'avoir un parcours scolaire antérieur dans l'enseignement artistique.

Les épreuves d'admission à l'ESA Saint-Luc auront lieu :

du 29 août au 2 septembre 2022 : pour Architecture d'intérieur, Dessin et technologie en architecture, Graphisme, Bande Dessinée-Editions

du 5 au 9 septembre 2022 : pour Création d'intérieurs, Arts numériques, Illustration, Publicité

Voir les informations sur notre site internet, rubrique « inscriptions » (sera mis à jour en juin) :
<http://www.stluc-bruxelles-esa.be/-Inscriptions->

Un dossier administratif **complet** est une condition nécessaire mais pas suffisante à l'inscription.

Les épreuves d'admission ne sont pas une formalité et sont très exigeantes.

Nous avons constaté un taux d'échec important lié à un mauvais choix d'études. C'est pourquoi nous vous demandons de bien prendre connaissance du programme du cursus que vous choisissez.

Pour participer aux épreuves d'admission, vous devez IMPERATIVEMENT avoir votre dossier d'inscription en ordre et votre visa d'étudiant.

Pour réussir l'épreuve, une connaissance suffisante de la langue française est requise, c'est-à-dire une capacité suffisante de compréhension et d'expression orale et écrite.

Attention : pour une inscription dans une autre année que la 1^{ère} année (Bloc1), votre demande correspond à une demande de passerelle (valorisation de crédits).

Merci de suivre les modalités suivantes : <http://www.stluc-bruxelles-esa.be/Modalites>

PAS DE CONTACT TÉLÉPHONIQUE. MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION.

Démarche à suivre pour l'inscription en 1^{ère} année (Bloc1)

Étape 1

Vous devez vous préinscrire en ligne pour remplir votre profil et télécharger plusieurs pièces jointes. Le formulaire en ligne sera actif du 27 au 29 juin 2022.

Les frais d'analyse pour le dossier de préinscription s'élèvent à 100 euros. Les coordonnées bancaires seront accessibles dans le formulaire en ligne.

Attendez donc l'inscription en ligne pour pouvoir payer.

Vous devrez télécharger la preuve de votre paiement dans la partie « pièces jointes » du formulaire en ligne.

Si vous réussissez les épreuves d'admission, les 100 euros seront déduits du montant de l'inscription. En cas de non aboutissement du dossier ou de refus de visa, ou d'échec à l'épreuve d'admission, **les 100 euros ne seront pas remboursables.**

* Les dossiers soumis en ligne après le 29 juin ne seront pas pris en compte

Étape 2

Dès que votre dossier est accepté sur la plateforme en ligne, vous recevrez un email de confirmation. **Vous devrez télécharger le formulaire standard via la plateforme en ligne**, c'est-à-dire le document nécessaire afin d'effectuer votre demande de visa étudiant à l'Ambassade.

Étape 3

Quand vous avez obtenu votre visa étudiant, vous devez nous prévenir uniquement par email :
hors-ue@stluc-esa-bxl.org

Étape 4

Vous devez **réussir** les épreuves d'admission.

Étape 5

Après la réussite des épreuves d'admission, **un rendez-vous vous sera attribué pour finaliser l'inscription** à nos bureaux. Vérifiez vos emails, spams et courriers indésirables.

Droits d'inscription

à payer après la réussite des épreuves d'admission

(sous réserve de modifications)

Etudiants étrangers hors Union Européenne (et non assimilés dont la Suisse)

Type long (300 ECTS)

Architecture d'intérieur (AI) Bande dessinée-Editions (BDE)

807 € + 1.487 € (DIS) / par an : Bac 1 (bloc 1) - Bac 2 (bloc 2)

887 € + 1.487 € (DIS) / par an : Bac 3 (bloc 3)

807 € + 1.984 € (DIS) / par an : Master 1

887 € + 1.984 € (DIS) / par an : Master 2

Type court (180 ECTS)

Dessin et technologie en architecture (DTA)

Création d'intérieurs (CI)

Arts numériques (AN) Illustration (IL) Graphisme (GR) Publicité (PU)

752 € + 992 € (DIS) / par an : Bac 1 (bloc 1) - Bac 2 (bloc 2)

805 € + 992 € (DIS) / par an : Bac 3 (bloc 3)

Récapitulatif du CONTENU du dossier à télécharger en ligne :

1. une **photo** d'identité récente
2. un **extrait d'acte de naissance**
3. une copie de la **carte d'identité** nationale
4. le **certificat d'équivalence** définitif ou provisoire de votre diplôme d'études secondaires (diplôme national).
Pour obtenir ce document, vous devez faire d'importantes démarches auprès du Service des équivalences en Belgique. Voir leur site internet :
<http://www.equivalences.cfwb.be>
5. le **diplôme national** (études secondaires) et sa traduction si nécessaire et le **relevé de notes**.
Dans un souci d'excellence, nous vous demandons d'avoir obtenu une moyenne de 13/20 pour le diplôme national (études secondaires) et d'avoir un parcours scolaire antérieur dans l'enseignement artistique.
6. une **lettre de motivation** qui devra préciser les raisons de votre choix de formation et d'institution. Elle devra être présentée au format A4 comportant +/- 1500 signes, espacements compris.
7. un **portfolio** (dossier artistique) réunissant une sélection de travaux artistiques.
8. les **documents justificatifs** depuis le diplôme national (études secondaires) jusqu'à juin 2022.
Il faut justifier chaque année « académique » de septembre à juin. Si le dossier est incomplet, il sera nécessairement refusé.
 - a) si études supérieures : vous devez fournir les attestations de fréquentation antérieure (avec date d'entrée et de sortie de l'école, cachet et signature de l'école) ET tous les relevés de notes (avec cachet et signature de l'école).
 - b) si travail : vous devez fournir un contrat de travail détaillé avec date d'entrée et de sortie, le nombre d'heures effectuées par semaine, la notification du temps plein ou partiel, cachet et signature de l'employeur.
 - c) si stages ou formations : vous devez fournir une attestation avec date d'entrée et de sortie, et le nombre heures effectuées par semaine, l'information de temps plein ou partiel, datée, signée et cachet de l'institution.